

---

## Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du jeudi 29 avril 2021

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le SNUipp-Fsu33 a informé le Directeur académique de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du lundi 10 au vendredi 21 mai inclus.

La réunion de négociation s'est tenue le jeudi 29 avril de 17 heures 45 à 19 heures 15.

### Participent à la négociation

Pour l'administration :

- M. François COUX, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde
- M. Pierre DECHELLE, secrétaire général de la DSDEN de la Gironde
- Mme Catherine RIDARD, adjointe au Directeur académique pour le 1<sup>er</sup> degré

Pour le SNUipp-Fsu33 :

- Mme Samantha FITTE, co-secrétaire départementale du SNUipp-Fsu33
- Mme Kathy SOUFFRON, co-secrétaire départementale du SNUipp-Fsu33
- M. Marc VIECELLI, co-secrétaire départemental du SNUipp-Fsu33

---

Le directeur académique ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le processus de négociation.

### Réponses aux questions soulevées par le SNUipp-Fsu33

Le directeur académique propose de traiter les différents thèmes en raison desquels l'organisation syndicale envisage de déposer un préavis de grève.

#### **1/ Protéger les élèves et les personnels contre le virus et ses variants :**

**Question du SNUipp :**

- Accès prioritaire à la vaccination pour l'ensemble des personnels volontaires qui sont en contact avec les enfants ;

**Réponse du directeur académique :**

L'accès à la vaccination se déroule conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS). A la mi-avril (week-end des 17 et 18 avril), un accès prioritaire a été donné aux enseignants et aux AESH et ATSEM, âgés de plus de 55 ans, afin de se faire vacciner contre la COVID-19. Ces personnels bénéficient de créneaux dédiés de vaccination, dans le centre de vaccination concerné par ce circuit rapide.

Au jeudi 29 avril, 122 enseignants du 1<sup>er</sup> degré (sur une cible, pour le 1<sup>er</sup> degré, de 1 215 – soit plus de 10% de personnels concernés) ont été vaccinés au mégacentre de vaccination de Bordeaux-lac. Ce centre reste ouvert et disponible, avec une prise de rendez-vous aisée et rapide.

**Question du SNUipp :**

- Une politique de test massive et opérante, avec notamment une amélioration du recueil de consentement des familles et un travail sur la réactivité du déploiement des tests salivaires dans les écoles où le virus a été détecté ;

**Réponse du directeur académique :**

Une campagne de dépistage est programmée sur l'ensemble du département (permettant de couvrir les écoles urbaines et rurales) :

- tests salivaires dans les écoles, par l'intervention de laboratoires,
- tests antigéniques et salivaires dans les EPLE, organisés par les infirmiers scolaires.

Des créneaux spécifiques sont réservés pour les établissements signalés par l'ARS pour répondre aux besoins avec diligence.

Par ailleurs, le département a été autorisé à recruter des médiateurs « lutte anti-covid » (LAC) :

- à ce jour, 21 contractuels « administratifs » recrutés (un nouvel appel à candidature a été publié auprès du Pôle Emploi) ;
- ces personnels interviennent dans les écoles, auprès des directeurs d'école : aide à la saisie des données à transmettre au laboratoire en amont de la journée de dépistage puis participation à l'opération de dépistage.

Tests salivaires : données concernant les personnels :

	Février		Mars	
	Personnels	Elèves	Personnels	Elèves
<b>Cible</b>	96	812	1.551	17.804
<b>Réalité</b>	62 <i>(soit 65%)</i>	619 <i>(soit 76%)</i>	985 <i>(soit 64%)</i>	13.007 <i>(soit 73%)</i>
	681 <i>(soit 75%)</i>		13.992 <i>(soit 72%)</i>	
<u>Perspectives</u> : 8000 tests par semaine à compter du 26 avril				

Rappel : pour renforcer les mesures de sécurité sanitaire, les personnels de l'éducation nationale peuvent également bénéficier d'un accès prioritaire aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale et de tests antigéniques en pharmacie.

**Question du SNUipp :**

- Un renforcement du protocole sanitaire :

- Des critères identiques au reste de la société pour définir les cas contacts au sein de l'éducation nationale, pour les élèves comme pour les personnels.

**Réponse du directeur académique :**

- En ce qui concerne les élèves : le protocole sanitaire, applicable depuis lundi dernier, 26 avril, jour de reprise des cours en présentiel, est mis en place pour protéger davantage les personnels et les élèves. A ce titre, l'ensemble des élèves de la classe est considéré comme « cas contact » dès lors qu'un seul élève est positif à la COVID.

- En ce qui concerne les personnels : la recherche des cas contacts est effectuée par la cellule départementale COVID (composée de médecins et d'infirmières scolaires) pour chaque situation de personnels, disponible 7/7 jours, en place à la DSDEN.

Depuis lundi dernier (26 avril) : 2 personnels ont été testés positifs à la COVID :  
1 enseignant du 1<sup>er</sup> degré et 1 de collectivité territoriale.

**Question du SNUipp :**

- L'équipement des locaux en capteurs de CO2.

**Réponse du directeur académique :**

L'achat de ces équipements relève de la compétence des collectivités. La période qui s'ouvre doit aussi permettre, en priorité, une pleine aération des locaux, en permanence.

**Question du SNUipp :**

- La fourniture de masques chirurgicaux gratuits aux élèves et aux personnels.

**Réponse du directeur académique :**

- En ce qui concerne les élèves : le protocole sanitaire précise qu'il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère a ainsi doté chaque établissement scolaire en masques « grand public » (textile, de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

- En ce qui concerne les personnels : des masques « grand public » (textile, de catégorie 1) distribués aux personnels, ainsi que tous ceux donnés par l'Institution, sont aux normes AFNOR ; ils constituent donc des protections efficaces, alliés aux gestes barrières, ils sont à utiliser à l'exclusion de tout autre (notamment les masques "faits maison"), plus particulièrement depuis l'apparition de variantes du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles.

**2/ Assurer la continuité du service public d'éducation**

**Question du SNUipp :**

- La situation du remplacement en Gironde est critique. Chaque jour, des classes se retrouvent sans enseignant et c'est parfois le cas pour des durées de plusieurs jours. Le nouveau protocole renforce la règle de non brassage des élèves, y compris en cas de non remplacement d'un enseignant.

Il faut d'urgence renforcer les moyens de remplacement pour ne pas laisser des classes sans enseignant.

**Réponse du directeur académique :**

- 09 contractuels ont été recrutés depuis la rentrée scolaire.
- les moyens exceptionnels « COVID » ont permis de recruter **19** contractuels supplémentaires.

L'offre de recrutement pour les emplois de professeurs des écoles contractuels a été passée auprès du Pôle Emploi et publiée sur le site internet de la DSDEN ; néanmoins, il est difficile de recruter sur cette période, mais nous poursuivons nos recherches avec un objectif de recrutement de dix contractuels supplémentaires par semaine.

A noter que 20 postes supplémentaires de remplaçants sont créés à la rentrée 2021 pour accompagner les besoins de remplacement dans le département.

**Question du SNUipp :**

De plus, on ne peut pas laisser les directeurs et les directrices en première ligne face aux familles pour leur annoncer que leur enfant ne sera pas accueilli à l'école : un modèle de communication institutionnelle doit être fourni et les modalités d'application de cette règle lorsque les élèves sont déjà dans l'école doivent être clairement

établies.

**Réponse du directeur académique :**

Chaque IEN est à la disposition des directeurs d'écoles pour accompagner les situations et, le cas échéant, fournir une modalité de communication claire et précise et contextualisée aux familles.

Ce point a fait l'objet d'un cadrage départemental pour assurer unité et cohérence des accompagnements en circonscription. Il est effectivement important d'être collectivement réactifs pour que les directeurs sachent qu'ils sont soutenus, sur ce sujet comme sur tous les autres d'ailleurs.

**3/ Fournir un cadre de travail lisible**

**Question du SNUipp :**

Des questions ne sont à ce jour pas tranchées :

- Y aura-t-il un accueil des élèves dits prioritaires y compris en cas de non remplacement de l'enseignant de leur classe ?

**Réponse du directeur académique :**

Oui, l'accueil des élèves dits prioritaires est prévu, même en cas de non remplacement de l'enseignant de leur classe.

**Question du SNUipp :**

- La FAQ du ministère indique une mise en œuvre de la continuité pédagogique lorsque l'accueil des élèves est suspendu. Par qui est-elle assurée lorsque l'enseignant de la classe est placé en arrêt maladie ?

**Réponse du directeur académique :**

Lorsque l'accueil des élèves est suspendu, si l'enseignant de la classe est placé en arrêt maladie, alors la continuité pédagogique est assurée via « Ma Classe à la maison du CNED » par les parents. Il ne peut être demandé à un enseignant en arrêt maladie d'assurer son service. A l'inverse, un enseignant en ASA accompagne chaque élève en distanciel.

**Question du SNUipp :**

- Quid des inclusions des élèves ULIS dans les classes ? Quelles conséquences sur les interventions des enseignants spécialisés ?

**Réponse du directeur académique :**

En ce qui concerne l'inclusion, une réorganisation des inclusions est faite selon les besoins particuliers des enfants sur des périodes précises : soit tout en classe, soit tout dans le dispositif ULIS, de façon fixe mais évidemment transitoire.

**Question du SNUipp :**

Nous vous informons que dès hier, jour de la rentrée, des consignes locales en contradiction avec le protocole sont venues déstabiliser des équipes. La multiplication des changements de protocoles et consignes, dans l'urgence, avec des questions non tranchées et des instructions contradictoires, épuise les personnels des écoles. Il faut de la lisibilité et de la clarté.

**Réponse du directeur académique :**

Chacun est pleinement mobilisé pour répondre et accompagner les écoles, le travail fait par les équipes de circonscription, de grande qualité, est d'ailleurs à souligner.

**Question du SNUipp :**

Enfin nous dénonçons le manque de dialogue social relatif à la situation sanitaire en Gironde. Nous demandons des informations régulières à la profession au travers des représentants du personnels sur les opérations de tests,

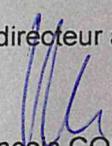
les fermetures de classes, le remplacement. Nous demandons également des temps d'échange réguliers avec la DSDEN permettant de faire vivre le dialogue social dans cette période difficile qui voit notre profession très éprouvée

**Réponse du directeur académique :**

Les temps de rencontre sont en effet importants. Les IEN sont également très à l'écoute.

A l'issue de la réunion de négociation préalable, le SNUipp-Fsu ne se prononce pas sur le maintien de son intention de déposer un préavis de grève au niveau départemental (une négociation étant actuellement en cours au niveau national).

Le directeur académique

  
François COUX

Le co-secrétaire départemental du SNUipp-Fsu

Kathy Souffron 